

2017 DEVE 182 Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème « Protection et développement de la biodiversité »/ « + de nature en ville », lauréat Budget participatif 2016.

**COMMUNICATION AU CONSEIL DE PARIS
EXPOSE DES MOTIFS**

La nécessité d'une biodiversité urbaine variée n'est plus à démontrer aujourd'hui tant elle est devenue indispensable aux citoyens, par sa contribution à l'amélioration de la qualité de leur cadre de vie et de leur santé, ainsi qu'à la réduction des îlots de chaleur et de la pollution.

La biodiversité remplit en effet plusieurs fonctions, que ce soit par la présence des arbres qui renforcent la qualité de l'air en captant les particules fines, par l'existence d'un sol riche en micro-organismes capable de recycler la matière organique et de moduler les effets des aléas climatiques, par la présence de zones humides et d'écosystèmes fluviaux qui peuvent réguler le régime des eaux et protéger la ville des crues, par le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques qui améliore la qualité des eaux, par le service écologique majeur que rendent les insectes pollinisateurs grâce au développement de l'apiculture en milieu urbain, et enfin par la sensibilisation des enfants et des adultes à la vie naturelle.

Sur l'ensemble du territoire parisien, avec entre autres des réservoirs de biodiversité et deux bois d'intérêt régional, elle compte aujourd'hui de nombreux espaces de nature qui abritent des habitats variés, refuges, lieux de déplacement, d'alimentation et de reproduction des espèces. Ce sont en effet 637 espèces de plantes indigènes et 1300 espèces animales qui ont pu être observées à Paris ces dernières années.

Toutefois, cette biodiversité est fragile. Les espèces pâtissent d'habitats réduits et fragmentés. Il est dès lors nécessaire d'accompagner tous les acteurs qui contribuent à la protection et au développement de la biodiversité par une mise en valeur des services rendus par la nature, par une implication locale des habitants, par un partage toujours accru de la connaissance et des observations naturalistes.

En mai dernier, votre assemblée m'avait autorisée à lancer un appel à projets sur le thème « Éducation et enseignement de la biodiversité » ce qui avait permis, lors de la séance de septembre, d'accorder des subventions de fonctionnement ou d'investissement à 25 associations pour un montant global de près de 70 000 euros, afin de réaliser leurs différents projets.

Aussi, en lien avec l'élaboration du nouveau Plan biodiversité de la ville, je lancerai début 2018, un nouvel appel à projets dont le thème sera la « protection et le développement de la biodiversité parisienne ».

Les associations souhaitant répondre à cet appel à projets pourront le faire jusqu'à fin mars 2018 en déposant leurs dossiers de demandes de subvention via le site paris.fr à la rubrique association/SIMPA. Une fois les demandes étudiées, l'attribution des subventions correspondantes sera soumise à votre assemblée avant l'été 2018.

Ainsi, elles pourront solliciter l'obtention de subventions de fonctionnement, pour soutenir des projets et des actions précises d'animation, ou d'investissement, pour financer des aménagements ou des acquisitions de matériels, nécessaires à la réalisation de ces actions dans le cadre du budget participatif voté par les Parisiennes et les Parisiens.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement 2018 pour un montant prévisionnel de 20 000 € au titre des subventions en fonctionnement et sur l'AP 5037 du budget participatif 2016 « + de nature en ville » pour un montant prévisionnel de 50 000 € au titre des subventions en investissement.